Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15503H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent excusé :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15503H1-DE

Point n° : 21

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

SPORTS - LOISIRS

Equipements sportifs - Mise à disposition des lycées - Participation aux frais de fonctionnement - Année 2021-2022

Mme Pascale DEVOILLE présente le rapport suivant :
Depuis l'année scolaire 1997/1998, le conseil régional de Bretagne a décidé, conformément à la règlementation, d'attribuer aux lycées publics et privés une dotation spécifique pour leur permettre de participer aux frais de fonctionnement des équipements sportifs municipaux mis à leur disposition.

Le dispositif prévoit le versement de la dotation régionale directement aux établissements, à charge pour ces derniers de passer une convention avec les villes pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le conseil régional de Bretagne a reconduit les dotations comme suit :

Dotation	Salle de sport	Terrain
Tarif/heure/classe	14,08 €	10,47 €

Sur ces bases, la participation que la ville pourrait percevoir auprès des lycées publics et privés serait de l'ordre de 122 250 €.

Vu l'avis des Commissions :
Politiques Publiques
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de fixer, pour l'année scolaire 2021/2022, la participation des lycées aux frais de fonctionnement des équipements sportifs mis à disposition, à hauteur des dotations horaires accordées par le conseil régional de Bretagne ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS